Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 39 (2002)
Heft: 1509

Artikel: Traditions
Autor: Pochon, Charles-F.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1008490

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 06.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Sur la majorité des cantons

Il suffit d'un scrutin serré, où la majorité des cantons ne serait pas atteinte (l'égalité est une non majorité) pour que cette règle constitutionnelle soit remise en cause.

C'est un exercice théorique. On ne voit pas une majorité de cantons opérer un suicide constitutionnel. Et si on a pu observer les cas, peu nombreux, où la règle de la majorité des cantons a fonctionné au détriment du projet, elle n'a pas entraîné de déchirures graves. De même il semble vain de s'attaquer au Conseil des Etats qui consacre le principe de l'égalité des parties inégales.

En revanche les cantons ou plus exactement les petits cantons n'ont plus la taille requise pour l'élection au Conseil national à la proportionnelle. Cinq cantons connaissent l'élection au système majoritaire à un tour avec élection complémentaire en cas de vacance. Mais dans tous les cantons qui élisent cinq conseillers nationaux au moins existe un quorum de fait élevé qui étouffe au départ toute chance des formations minoritaires. Il y a en conséquence décalage entre le décompte des voix des partis, en pourcentage, fait à l'échelle nationale, et la traduction en sièges obtenus.

Révision nécessaire

Le maintien de la double majorité, la défense du Conseil des Etats devraient avoir pour compensation une révision du principe que chaque canton est la circonscription de l'élection au Conseil national. Les petits cantons devraient être tenus de se regrouper. On peut imaginer aussi, plus audacieux, un découpage général des circonscriptions. Ce serait une manière de donner corps aux régions sans toucher aux principes fondamentaux. La nécessaire révision de la loi, indispensable pour tenir compte du dernier recensement fédéral, devrait être l'occasion d'engager ce débat. *ag*

Fabrique de DP

Domaine Public SA cherche pour le 1er mai 2002 **un ou une responsable administratif(ve) à 40 %** pour assister le rédacteur permanent et assurer les tâches administratives du journal.

Sont souhaitées:
- de bonnes connaissances des outils bureautiques indispensables.
- une expérience dans le marketing serait un atout supplémentaire.

Merci de nous faire parvenir votre offre jusqu'au 28 mars 2002 à: Domaine Public SA, CP 2612, 1002 Lausanne.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à Marco Danesi, tél. 312. 69. 10.

Il y a cent ans, le PRDV

Liaisons dangereuses

Il y a certainement des radicaux vaudois qui possèdent les numéros spéciaux de 1943 et de 1945 de *La Revue*, l'organe officiel du parti. Le premier est consacré aux septante-cinq ans du journal. L'autre est intitulé «1845-1945 le Parti radical vaudois fête son centenaire». L'éditeur a probablement reçu un contingent supplémentaire de papier car les numéros sont volumineux en période d'économie de guerre.

Prenons le numéro du centenaire du PRD. C'est un concentré d'histoire vaudoise. «1845 fut la crise qui assura la victoire du parti radical. Grâce à l'appui du peuple, il conduit le pouvoir».

Le numéro fait le bilan de ce premier siècle de pouvoir radical. Tout est bon à rappeler: école, université, assurance pour enfants, assurance contre l'incendie et autres dommages qui étaient courants dans le canton de Vaud à l'époque, retraites populaires (l'AVS n'existait pas encore), assistance publique, agriculture, église nationale et un grand article de M. Gustave Curchod, directeur, sur «Le Parti radical et la fondation de la Banque cantonale vaudoise».

Terminons par deux citations. La première est tirée de l'article introductif «Cent ans d'histoire» : «Le parti agraire (l'actuelle UDC), dont la création était jugée inutile par le Docteur Laur lui-même (le fondateur de l'Union suisse des paysans) a vu le jour. Des ambitions personnelles l'ont emporté sur la raison. Il ne peut qu'affaiblir la paysannerie vaudoise et creuser un fossé entre la ville et la campagne».

L'autre, d'un nommé Grattesillon, un collaborateur apprécié pour son humour, cite ce quatrain de 1845 de la «cuisinière-poétesse» Nanette Bonnaveau de Vevey, au sujet de l'arbre de la liberté planté en 1845 dans cette ville:

«Arbre sans racines / Planté par la vermine / Qui servira de poteau / Pour pendre les libéraux.» *cfp*

Traditions

L'UDC a organisé son deuxième championnat de jass. Deux rédacteurs de la *WochenZeitung* (*WoZ*) y ont participé. Roman Schurmann a conquis le deuxième rang, devant de très notables militants du parti. Comme quoi les gauchistes connaissent aussi les traditions nationales.

Les lecteurs de *DP* savent que la nouvelle langue des Suisses est le «*Pan Swiss English*». La revue *Horizonte* (septembre 2001) pose la question : «Bientôt *Swiss Pidgin English*? Ce mélange de mots anglais et indigènes comme aux Indes et au Nigéria, par exemple.» *cfp*